



La sirène sera déclenchée en cas d'accident industriel majeur survenant sur le site de Dinard et dépassant les limites du site, audible dans la zone d'application du PPI.

PLAQUETTE D'INFORMATION DES POPULATIONS EXTERNES
PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



• N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Des mesures de sécurité sont prévues pour eux.



• Ne téléphonez pas.

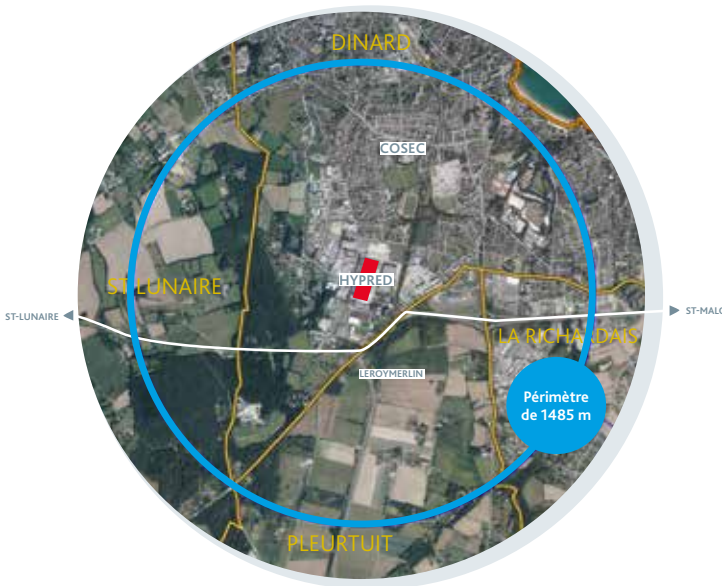
Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.

La fin de l'alerte sera donnée par un signal au son continu de 30 secondes et par la radio.

signal de fin d'alerte = son continu

30 secondes

Une fois l'alerte terminée, aérez les pièces et remettez en marche les ventilations.



Représentation de la distance maximale d'application du PPI de 1485 mètres - liée aux effets toxiques suite à émission d'un nuage de chlore.



57 Boulevard Jules Verger
BP 10180
35803 DINARD Cedex
Tél.: 02 99 16 50 00 - Fax : 02 99 16 52 00
www.hypred.com



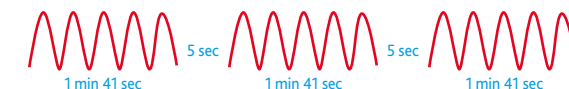
Que faire en cas d'alerte ?
LES BONS REFLEXES
EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL SURVENANT
SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ HYPRED



© HYPRED, filiale du Groupe Roullier - Willy Berré

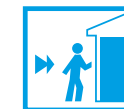
L'alerte du Plan Particulier d'Intervention sera donnée en cas d'accident majeur par la sirène du site HYPRED. La sirène émet le signal national d'alerte suivant : la répétition 3 fois d'un son modulé d'1 minute 41 secondes chacun, espacé de 5 secondes.

signal de début d'alerte = 3 x son modulé



CE QU'IL FAUT FAIRE

• Confinez-vous



Restez chez vous ou sur votre lieu de travail ou entrez dans le bâtiment le plus proche.

• Fermez toutes les issues



Fermez portes, fenêtres et volets.



Arrêtez les ventilations et calfeutrez.

• Ecoutez la radio



RADIO France BLEUE 103.1 FM

• Activité d'HYPREL

HYPREL, société experte en solutions d'hygiène, fabrique, conditionne et commercialise des produits d'hygiène, détergents et désinfectants pour l'industrie (notamment agroalimentaire) et l'agriculture.

• Historique et chiffres clés

- 1984** Création de l'entreprise à Saint-Malo dans les locaux du Groupe ROULLIER.
- 1994** HYPRED est certifiée ISO 9001 (certification qualité/innovation).
- 1997** En pleine expansion, HYPRED s'installe à Dinard dans les anciens bâtiments d'Alcatel, sous le régime de l'autorisation, selon la législation des Installations Classées.
- 2004** HYPRED est certifiée ISO 14001 (certification environnement).
- Mai 2010** Classement Seveso Seuil Haut de l'usine HYPRED suite à la modification de classification de la substance Javel (parution du règlement 1272/2008 dit « règlement CLP ».)
- 2011-2013** Plan de mise en oeuvre des mesures de maîtrise des risques décrites dans l'étude de dangers et soumises à l'échéancier de l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juillet 2011.
- 2013** HYPRED Obtient la certification OHSAS 18001 relative à la Santé Sécurité

Environ **450** salariés travaillent sur le site ROULLIER de Dinard.
45 000 tonnes de détergents et désinfectants sont fabriquées chaque année.



• Les risques liés à notre activité

La production de produits détergents et désinfectants nécessite la manipulation de produits chimiques qui, en cas d'incident, peuvent avoir un impact sur la santé et l'environnement.

Les principaux risques sont :

- Le risque de déversement de produits chimiques.
- Le risque d'incendie lié à la présence de liquides inflammables et de matières combustibles ou comburantes.
- Le risque de formation d'un nuage toxique de chlore gazeux suite à un mélange accidentel de produits incompatibles (acide avec javel).

PLAQUETTE D'INFORMATION DES POPULATIONS

Plan Particulier d'Intervention PPI du site de Dinard

• Le risque d'accident majeur chez HYPRED

1 Scénario

Le scénario d'accident majeur mettant en cause la matière première javel (ou hypochlorite de sodium) est le principal retenu.

En effet, les conséquences d'un mélange accidentel de produits incompatibles avec la javel (au contact d'acide) sont le dégagement d'un nuage toxique de chlore gazeux en dehors des limites du site.

2 Moyens de prévention en place

HYPRED a mis en place des mesures de maîtrise de risque afin de limiter la probabilité d'apparition d'un tel évènement : installation de coffrets de dépotage brevetés et sécurisés, séparation des réseaux de produits incompatibles et règles d'exploitation strictes. En conséquence, la probabilité d'occurrence d'un tel évènement est de 1 fois tous les 100 000 ans.

3 En cas d'évènement majeur

HYPRED mettra en oeuvre son POI (plan d'organisation interne) et alertera les autorités (préfecture et services de secours). Selon l'évolution de l'évènement, le PPI et l'alerte des populations seront déclenchés sur ordre du préfet.

• Les bons réflexes

La sirène sert à vous avertir qu'une exposition à un danger est possible et doit vous permettre de prendre immédiatement des mesures de protection. L'alerte est ensuite confirmée par la radio.

Si vous entendez la sirène :

- **Confinez-vous** dans le bâtiment le plus proche, il constitue un écran isolant ; ne restez pas dehors et ne cherchez pas à vous déplacer avec votre véhicule.
- **Fermez toutes les issues** (portes et fenêtres manoeuvrables de l'intérieur) et calfeutrez les ouvertures et les pourtours, arrêtez les ventilations et climatisations.
- **Ecoutez la radio, France Bleue Armorique 103.1FM.**

Des précisions vous seront fournies par les pouvoirs publics sur la nature de l'incident, la conduite à tenir et l'évolution de la situation.

Attention,
des essais de sirène
sont réalisés le 1^{er} mercredi
de chaque mois à midi.